



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 2 octobre 2018 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant les numéros de lots 5 365 252 et 5 365 253 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 96 rue des Industries, que :
 - 6 entrées charretières sur l'une des axes et 3 sur la seconde soient aménagées contrairement au règlement qui en prévoit 2 maximum par rue;
 - le réservoir soit localisé en cour avant contrairement au règlement qui le prévoit dans les cours latérales et arrière;
 - l'entreposage extérieur soit localisé en cour avant minimale contrairement au règlement qui le prévoit en cour avant résiduelle;
 - l'entreposage en façade du bâtiment soit autorisé contrairement au règlement qui ne l'autorise pas;
 - la hauteur d'entreposage de 4,5 mètres maximum (variant de 5 pi à 14 pi-8 po) contrairement au règlement qui prévoit 3 mètres maximum;
 - la hauteur de la clôture soit de 3 mètres contrairement au règlement qui prévoit 2,5 mètres maximum, puis localisée dans la cour avant minimale contrairement au règlement qui prévoit en cour avant résiduelle.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 12 septembre 2018.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA